

Code de conduite pour les fournisseurs

Dans le présent code de conduite pour les fournisseurs, BLS a consigné ses exigences et principes en collaboration avec ses partenaires commerciaux, notamment dans le but d'assurer le respect de l'environnement et des normes sociales, du droit applicable et de l'intégrité. Il s'agit là de normes minimales. D'autres exigences peuvent être déterminées contractuellement en fonction de la situation. BLS entre uniquement en relation contractuelle avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter le présent code de conduite pour les fournisseurs.

Obligations à satisfaire pour devenir fournisseur de BLS

1. Compliance

Le fournisseur s'assure que toutes les lois et normes ainsi que les minima sociaux soient respectés dans les pays et régions dans lesquels il exerce son activité ou depuis lesquels il effectue ses livraisons ou fournit ses prestations à BLS.

2. Droits de l'homme généraux

Le fournisseur s'assure que les droits de l'homme internationaux conformes à la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU sont respectés et qu'il ne participe à aucune violation des droits de l'homme, de manière directe ou indirecte, ou qu'il ne la tolère.

3. Droit du travail et protection des employé(e)s

Le fournisseur respecte la liberté d'association et reconnaît le droit de négociation collective. Il s'engage pour l'abolition de toute forme de travail forcé et du travail des enfants. Le fournisseur traite toutes les personnes employées avec dignité et respect. BLS rejette toute forme d'abus, de harcèlement, de coercition ou de châtement corporel. Le fournisseur s'oppose à toute forme de discrimination dans le cadre de l'engagement et de l'activité professionnelle et prescrit l'égalité des chances et de traitement pour tous et toutes les collaborateurs/-trices. Les salaires doivent correspondre au moins au revenu minimum légal, couvrir les besoins de base (salaire de subsistance) et garantir un revenu disponible librement. Le fournisseur doit s'assurer que le temps de travail maximal, le temps de repos et les pauses des employé(e)s correspondent de manière générale au droit national applicable.

4. Sécurité au travail et protection de la santé

Le fournisseur prend les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de ses collaborateurs/-trices et des tiers concernés. Ceci inclut la réduction des risques ainsi que la sensibilisation et la formation dans le but de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Le fournisseur respecte les dispositions légales ainsi que les directives de BLS.

5. Protection de l'environnement

Dans le contexte écologique, le fournisseur doit appliquer le principe de précaution et réduire activement sa consommation d'énergie et de ressources (eau, matériaux, déchets, émissions). Dans son entreprise et avec ses partenaires commerciaux, il prend des initiatives pour promouvoir une plus grande sensibilisation à l'environnement.

6. Lutte contre la corruption

Le fournisseur s'engage à combattre toute forme de corruption, y compris le détournement de fonds et l'extorsion, et à mettre en œuvre les mesures nécessaires dans son domaine d'influence.

7. Sous-traitants et fournisseurs propres

Le fournisseur s'engage à exiger de ses partenaires commerciaux le respect du présent code de conduite et à inciter ces derniers à en imposer le respect.

Respect du code de conduite pour les fournisseurs de BLS

BLS accorde une grande importance à la collaboration et au partenariat avec ses fournisseurs. En cas de violations mineures du présent code de conduite, le fournisseur a en règle générale la possibilité d'implémenter des mesures d'aide appropriées dans un délai raisonnable, s'il est effectivement prêt à apporter des améliorations. En cas de violations graves (en particulier si des infractions sont commises), BLS se réserve tous les droits à l'égard du fournisseur concerné.

Confirmation du fournisseur

Les soussignés confirment avoir reçu le code de conduite pour les fournisseurs BLS, en avoir pris connaissance et respecter intégralement tous les principes et toutes les exigences qu'il contient. Les soussignés autorisent BLS ou les organisations actives au nom de BLS à réaliser des audits, et ce, à tout moment, avec ou sans préavis, afin de vérifier le respect du code de conduite pour les fournisseurs.

Lieu et date _____

Entreprise

Nom et titre des soussignés _____

Signatures valables _____

⇒ Ce document doit être signé par les représentants autorisés du fournisseur et retourné à la personne chargée des achats chez BLS ou remis lors de la proposition d'une offre.